



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2023-206

PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU
RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DES AGENTS MUNICIPAUX CHARGES
DE LA PREPARATION ET DE LA REALISATION DES ENQUETES DE
RECENSEMENT

Le Maire de CLERMONT L'HERAULT,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158) ;

VU le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276 ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) ;

VU l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame Valérie RECLAR-ENJALBERT est nommée en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population de Clermont l'Hérault pour l'année 2024.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 juillet 2023.

Le Maire,


Gérard BESSIERE

